



© Jul 23, 2020 Posted By Juliette Sabatier TOUTES LES ACTUS Masques

Les masques Sourire d'Odiora jugés conformes aux recommandations de la DGA

Les masques à visières conçus par la société Odiora pour favoriser la lecture labiale et la perception des expressions du visage, sont fabriqués en circuit court, dans une démarche inclusive.

Les alertes en provenance des associations de personnes sourdes et malentendantes se multiplient : le port du masque – obligatoire dans tous les lieux publics clos depuis le 20 juillet – entrave notoirement la communication. La Fédération nationale des sourds de France considère ainsi que « *les mesures prises pour le port généralisé des masques sont un obstacle majeur à l'inclusion sociale de plusieurs millions de personnes* ». Pour surmonter cette difficulté, diverses initiatives se sont développées en France et notamment celle de Nathalie Birault et Bruno Savage, que nous avons relayée durant le confinement. Les masques Sourire sont désormais commercialisés et ont été testés par la Direction générale des armées (DGA). Élaborés dans une démarche responsable et inclusive, ils sont fabriqués à Lyon, en circuit court et en partenariat avec des entreprises adaptées. L'évaluation réalisée par la DGA les a reconnus conformes aux recommandations en termes de filtration des particules fines et de respirabilité ; le complexe de tissu utilisé est validé, catégorie UNS 2*.

*Les masques à usage non-sanitaire (UNS) sont distingués en deux catégories suivant une note d'information interministérielle du 29 mars, mise à jour le 26 avril. La catégorie 1 (plus de 90 % de filtration des particules de 3 μ m) caractérise les masques individuels à usage des professionnels en contact avec le public, la catégorie 2 (plus de 70 % de filtration des particules de 3 μ m), ceux à visée collective pour protéger l'ensemble d'un groupe.